

**SERVICE
PUBLIC**

ENDONS

NOS

SÉCU

DEFF

BRETRAITE

**AUGMENTEZ
NOS SALAIRES**

LOTS

OS

**NOS
EMPLOIS**

**NI
ON**

**ASSURANC
CHÔMAGE**

NOS

NAIRES

DROITS

Pinel

PU

© F. BLANC



p. 4 à 7

© JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

DR



p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

- Sur le terrain, la lutte pour les salaires et l'emploi redouble
 - Grève à l'Unédic : le patronat vise le démantèlement de la délégation sur les AGS.
 - Prime transport systématique : FO réitère sa demande.
 - La MSA sous la contrainte de nouveaux objectifs d'austérité.
 - Victoire de FO dans la défense des retraites des fonctionnaires à temps non complet.
 - Hôtellerie-restauration : FO ne se contentera pas d'une hausse des salaires.
 - Agroalimentaire : par la grève, les salariés du groupe Pomona exigent de la reconnaissance.
 - Fusion Société Générale-Crédit du Nord : FO dénonce la « sous-estimation délibérée » des suppressions d'emplois.
 - Accord à ciel ouvert avec le Qatar : la concurrence déloyale.

DROIT (page 9)

- Contrat à durée déterminée (CDD) d'usage.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Sécurité sociale : les principes fondamentaux d'abord!

INTERNATIONAL (page 16)

- États-Unis : une vague de grèves secoue le pays depuis un mois.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- FO-Justice regroupe ses forces en vue des élections 2022.
- Établissement français du sang : par des grèves, les salariés exigent le Ségur pour tous.
- Bergams-Grigny : les salariés bataillent pour le site et ses emplois.
- Psychiatrie : mobilisation pour sauver un secteur en souffrance.
- Chez Atos, FO combat la réorganisation à marche forcée.
- Une étude de Force Ouvrière dans le cadre de l'IRES : l'impact des nouvelles technologies sur le secteur de l'aide à domicile.

HISTOIRE (page 22)

- Aux origines de la CGT-FO.

PORTRAIT (page 23)

- Annick Venzal, son « combat de tous les jours » à l'EFS.

FO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, M. Carlus, C. Chiclet.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal novembre 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

PROTECTION SOCIALE : SOYONS FIERs DE NOTRE ENGAGEMENT!

La saison est aux annonces! Au point qu'il peut être difficile de s'y retrouver quant aux attendus et aux objectifs que recouvrent les slogans.

Le matin de cet éditorial, le président présentait les grandes lignes du « contrat d'engagement pour les jeunes ». C'est sur un réseau social que le président de la République s'exprimait. Ce qui, en soi, interroge sur la conception du fonctionnement de la démocratie, d'autant plus au moment où le débat sur la prorogation du pass sanitaire porte sur le rôle du Parlement face au gouvernement. Mais cette annonce suit aussi d'autres annonces – sur le terrain du pouvoir d'achat face à l'inflation, notamment les prix de l'énergie et des carburants –, faites sans prendre la peine d'en informer, *a fortiori* d'en débattre avec les interlocuteurs sociaux.

Le ministre de la Santé a, de son côté, lancé l'idée d'une « Grande Sécu ». Cela pourrait être séduisant s'il s'agissait de lui redonner les moyens dont elle a été amputée. Mais comment ne pas s'interroger sur le parallèle avec le projet de système universel de retraite, qui absorberait les régimes existants, dont l'Agirc-Arrco, et la réforme de l'Assurance chômage imposée par le même gouvernement contre l'ensemble des confédérations syndicales.

Si nous y craignons un pas supplémentaire vers une forme d'étatisme social au détriment du rôle de la négociation collective et du paritarisme, il ne s'agit pas de défendre un pseudo-pré carré syndical.

Il s'agit de mettre en avant à quel point la protection sociale collective – notamment avec la Sécu en matière de santé, les retraites, l'Assurance chômage – a jusqu'alors rempli son office, malgré les difficultés aux-

quelles elle a été confrontée : le chômage et la précarité des emplois, les politiques budgétaires restrictives, les contraintes pesant sur les salaires qui en sont la source de financement. Y compris face aux conséquences des crises majeures, financière en 2008 et sanitaire depuis mars 2020, la protection sociale collective a protégé les travailleurs des aléas de la vie, assurant la prise en charge des soins, à égalité, assurant un droit à la retraite, à une allocation chômage en cas de perte d'emploi.

Certes, bien des améliorations méritent d'être apportées. Mais nous avons toutes les raisons de défendre et de conforter notre modèle de sécurité sociale, d'en

rétablir les principes et les moyens quand ils ont été affaiblis, de rappeler notre engagement en tant que représentant syndical des travailleurs – trop souvent méconnu aujourd'hui –, d'en être fiers et de ne pas nous en laisser déposséder. Si nous portons la revendication de l'augmentation des salaires, il s'agit à la fois de faire face à l'inflation et

de défendre le salaire comme moyen de financement solidaire de la protection sociale collective par la redistribution des richesses produites par l'activité économique.

Nous l'avons dit au moment du débat sur les retraites et de la conférence de financement qui voulait nous interdire de discuter de la cotisation – le coût du travail! Le rôle du syndicat et de la négociation collective, la place du paritarisme sont et seront des questions majeures dans les semaines et les mois qui viennent. À nous de convaincre le plus grand nombre de salariés de rejoindre les rangs de nos syndicats en rappelant nos conquêtes sociales, le bien-fondé de les défendre aujourd'hui et de les faire progresser.

Le rôle du syndicat, de la négociation collective, le paritarisme sont et seront des questions majeures

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Sur le terrain, la lutte pour les

Alors que FO place depuis des mois la hausse des salaires en tête de ses revendications, le simple fait que le gouvernement ait dû décider des mesures, quoique limitées et ponctuelles, prétendant soutenir le pouvoir d'achat, illustre toute l'ampleur du problème, d'autant plus face à l'inflation.

Il y a indubitablement urgence à agir sur la question des salaires, qui est avec l'emploi au cœur des préoccupations des travailleurs. Preuve en sont les nombreuses batailles qu'ils mènent actuellement pour se faire entendre. Avec FO, ils exigent des améliorations concrètes de leurs feuilles de paie et non des déclarations de com', qu'elles émanent du gouvernement ou du patronat.

Grève à l'Unédic : le patronat vise le démantèlement de la délégation sur les AGS

Le mouvement est exceptionnel, à la hauteur du mécontentement. Les salariés de l'Unédic étaient en grève le 21 octobre à l'appel de deux

syndicats dont FO. Plus de 30% des personnels ont débrayé et un rassemblement a eu lieu à Paris devant les locaux de l'Unédic. En cause, le projet patro-

nal, présenté le même jour au bureau de l'Unédic, quelques jours après une dernière négociation sur la prochaine convention Unédic-AGS. Le projet vise à mettre fin à la gestion opérationnelle du régime de garantie des salaires réalisée par la délégation Unédic-AGS (DUA, seize centres en France) pour un transfert à l'AGS. Cela constitue une attaque contre le paritarisme de gestion et, cerise sur le gâteau, au sein de l'Unédic 230 emplois sur 320 sont menacés de transfert, cela assorti d'un risque de perte de droits et d'acquis (prime d'ancienneté, classification, mesures salariales encadrées...).

Un conseil d'administration exceptionnel le 23 novembre

« C'est la première grève depuis plus de dix ans », insiste Laurent Sentucq, délégué syndical central FO à l'Unédic et délégué syndical à la DUA où FO est majoritaire. En perdant la mission sur la garantie des salaires, l'Unédic serait « fragilisée », souligne le militant. La grève du 21 octobre dernier a le goût d'une première victoire, indiquent les syndicats. « Le bureau de l'Unédic est finalement dessaisi de cette question car une majorité d'administrateurs du conseil d'administration (plus de 25 sur 50) demandent que ce projet fasse l'objet d'un conseil d'administration exceptionnel. » Il est prévu le 23 novembre.

Valérie Forgeront



PRIME TRANSPORT SYSTÉMATIQUE : FO RÉITÈRE SA DEMANDE

La confédération a demandé le 15 octobre au Premier ministre « l'ouverture sans délai de négociations au niveau national interprofessionnel pour une mise en œuvre systématique de la "prime transport" », et en relevant son plafond. Cette revendication de FO, depuis novembre 2018, est plus que jamais légitime face à l'envolée des prix de l'énergie, dont l'essence, qui malmène le pouvoir d'achat, et alors que la mesure gouvernementale d'un « chèque inflation » de 100 euros n'est qu'un dispositif ponctuel et au public restreint. Plus largement, FO rappelle l'urgence d'une augmentation générale des salaires.

V. F.

Salaires et l'emploi redouble

La MSA sous la contrainte de nouveaux objectifs d'austérité

Deuxième régime de protection sociale en France, la Mutualité sociale agricole (MSA, 14 750 salariés) fait face à un contexte d'austérité inédit avec l'adoption, le 13 octobre, d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion (Cog 2021-2025). Elle prévoit en effet la disparition de 750 équivalents temps plein (ETP), ainsi que le transfert de 250 autres ETP vers les activités autofinancées de la MSA. « Au total, ce sont bien 1000 ETP qui vont être enlevés », dénonce Anita Passannante, déléguée nationale FO. Et la convention prévoit aussi une diminution de

5% par an des budgets de fonctionnement pour les cinq prochaines années.

La perte d'un quart des effectifs en quinze ans

« Jamais, de mémoire de Cog, le résultat n'aura été aussi serré », notent les organisations syndicales qui s'opposaient au projet approuvé par le conseil d'administration à 15 voix pour et 12 contre. Cette Cog confirme l'austérité comme tendance de fond : « Nos effectifs ont diminué de 25% sur les quinze dernières années »,



s'indigne Dominique Manissier, secrétaire de la section fédérale FO des organismes agricoles.

Chloé Bouvier

Victoire de FO dans la défense des retraites des fonctionnaires à temps non complet

La fédération SPS-FO a dit non au projet adopté le 30 septembre par le conseil d'administration de la CNRACL, la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Il s'agissait de changer l'affiliation d'agents titulaires à temps non complet (imposé par l'employeur) de la territoriale et de l'hospitalière, faisant ainsi passer de l'Ircantec à la CNRACL. La durée hebdomadaire de travail se situant sous certains seuils. En somme, « baisser les retraites des plus précaires pour renflouer la caisse? », s'insurgeait la SPS-FO pour qui il n'en est pas question.

Embauchez des fonctionnaires...

Or, cette opération, censée améliorer légèrement les recettes d'une CNRACL en déficit (depuis 1976, la caisse a contribué pour 80 milliards d'euros au titre de la solidarité, assumant notamment jusqu'en 2012 une ponction de surcompensation), s'accompagnait pour ces agents d'une diminution du montant de la pension. FO a obtenu une première victoire puisque les tutelles ont refusé le projet. Pour améliorer les recettes de la CNRACL, FO suggère aux employeurs d'embaucher des fonctionnaires plutôt que de recruter des contrats précaires... Valérie Forgeront

Hôtellerie-restauration : FO ne se contentera pas d'une hausse des salaires

En proposant jusqu'à 9% de hausse des salaires conventionnels, le syndicat patronal UMIH (représentant les industriels) a fait couler beaucoup d'encre début octobre. Pourtant « cette proposition n'est qu'un rattrapage », précise Nabil Azzouz, secrétaire fédéral chargé des hôtels-café-restaurants (HCR) à la FGTA-FO. Selon l'Insee, les HCR comptent parmi les secteurs où le salaire moyen a le moins évolué entre 2008 et 2018 (+1,95%, contre +6,8% dans le commerce). Sachant que, depuis lors, la grille est inchangée.

« Le patronat doit donner d'autres signes pour rendre les métiers attractifs. Cela passe par l'amélioration des conditions de travail, un équi-

libre vie professionnelle-vie privée des salariés. À défaut, il condamne le secteur », martèle Nabil Azzouz, qui revendique un treizième mois, « deux jours de repos consécutifs par semaine », « a minima » un week-end non travaillé par mois, la rémunération et/ou la compensation des coupures.

Treizième mois, jours de repos...

On en est loin. Si le patronat doit faire ses propositions le 11 novembre, la dissension règne entre fédérations. Aucune, hors l'UMIH (majoritaire), n'est favorable au treizième mois. La FGTA-FO a prévenu : elle ne signera pas d'accord se limitant à une hausse salariale.

Élie Hiesse

Sur le terrain, la lutte pour les

Agroalimentaire : par la grève, les salariés du groupe Pomona exigent de la reconnaissance

Par une grève fin octobre à l'initiative de FO, les salariés de deux sites du groupe agroalimentaire ont signifié leur demande de reconnaissance pour le travail fourni.



© FGTA-FO

Pomona (15 000 salariés en France), branche Passion Froid. « *Nous n'avons jamais arrêté le travail pendant la pandémie, nous avons continué à livrer les hôpitaux, les maisons de retraite ou encore l'armée.* » Si le groupe a subi des pertes au cœur de la pandémie, depuis son activité a repris : « *Nous sommes revenus à 95% de nos résultats et nous estimons que nous avons droit à un peu de reconnaissance. Les salariés sont fatigués et sont mis sous pression par les responsables.* »

à l'ouverture de négociations, toujours en cours, avec la direction. Les salariés demandent l'amélioration de leurs conditions de travail, moins de pression et la mise en place de primes. La prochaine réunion aura lieu le 9 novembre. Ce mouvement vient allonger la longue liste des conflits qui ont lieu actuellement dans l'agroalimentaire et la grande distribution. Ainsi récemment chez Bergams, Labeyrie ou encore au Carrefour Market de Puiseux-Pontoise (Val-d'Oise). Rien d'étonnant, souligne la FGTA-FO, « *les salariés qui ont largement contribué aux bons résultats économiques ne perçoivent pas de contreparties à la hauteur de leur engagement* ».

Maud Carlus

À Millery, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle), le ras-le-bol couvait depuis des mois, raconte Bruno Protti, délégué syndical central FO chez

Grèves en série

La grève de deux jours, qui s'est étendue au site de Wissous (Essonne) a abouti

Accord de ciel ouvert avec le Qatar : la concurrence déloyale

Protestant contre l'accord de ciel ouvert avec le Qatar conçu par la Commission européenne, plusieurs syndicats de l'aérien dont FO (FO-Air France et le SNPNC-FO) ont organisé un rassemblement à Paris le 21 octobre devant le ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce texte, adopté le 18 octobre par l'Union européenne, permet à la compagnie Qatar Airways, copieusement financée par son pays, le petit mais riche émirat du Golfe, de desservir n'importe quelle ville en Europe sans restriction de capacité ou de fréquences de vol. Des droits également accordés aux transporteurs européens mais qui se révèlent bien moins intéressants. « *Le Qatar, c'est un pays de la taille de la Corse avec 3 millions de voyageurs, tandis que l'Europe est le premier marché aérien mondial* », pointe Chris-

tophe Malloggi, secrétaire général du syndicat FO-Air France.

Une délégation syndicale a été reçue au ministère. « *On nous a expliqué que cet accord était une demande de la France et de l'Allemagne pour obtenir des contreparties, notamment*

Une « libéralisation ultralibérale »

« *environnementales et en termes de transparence économique, indique le militant. Or, à la lecture dudit accord, les termes apparaissent trop généraux pour être vraiment contraignants pour la compagnie qatarie.* » C'est donc inquiets que les représentants des organisations syndicales sont sortis de cette rencontre. « *Cet accord de ciel ouvert met en péril l'industrie du transport aérien français, cette libéralisation ultralibérale va détruire des emplois et les conditions d'emploi* », s'insurgent les syndicats.

Chloé Bouvier

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA



salaires et l'emploi redouble

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA



Fusion Société Générale-Crédit du Nord : FO dénonce la « sous-estimation délibérée » des suppressions d'emplois

Depuis l'annonce, le 12 octobre, de la suppression de 3700 emplois (15% des effectifs) dans les réseaux de la Société Générale et du Cré-

dit du Nord, qui vont fusionner d'ici à 2025, « les salariés sont sous le choc », constate Marc Durand, secrétaire de la section nationale FO-Société Générale. Ils ont été avertis

par un mail à 7h30 du matin, une demi-heure après la publication d'une dépêche AFP. Si la fusion est prévue depuis fin 2020, l'ampleur des destructions de postes surprend : le nombre de fermetures d'agences a été revu de 600 à 650, soit 25% des agences dans chaque réseau. Le plan intègre la suppression de 800 emplois en « back-office », le nombre de sites dédiés passant de vingt-quatre à treize. « Cette stratégie est incompréhensible pour les salariés, alors que la Société Générale a réalisé en 2021 son meilleur deuxième trimestre depuis 2016, avec un bénéfice net de 1,44 milliard d'euros », précise le militant. Au deuxième trimestre, sa banque de détail a vu son bénéfice net multiplié par plus de sept.

« Les fausses promesses de la direction »

« Sans justification économique, ces suppressions d'em-

ploiis n'ont d'autre objectif qu'une énième recherche de réduction des coûts pour rassurer les marchés », appuie Marc Durand. Le militant ne met pas seulement en cause la stratégie : FO-Société Générale dénonce, avec d'autres syndicats, une « sous-estimation délibérée des suppressions d'emplois ». « La direction fait des amalgames entre les suppressions, les transferts et les créations de postes. Selon nos calculs, le nombre réel de suppressions d'emplois dépasserait les 6000 », dénonce Marc Durand, qui pointe aussi « les fausses promesses de la direction ». Il n'y aura pas de départs contraints, dit-elle. « C'est faux, la restructuration va obliger les salariés à subir une mobilité géographique ou à quitter l'entreprise. » Chose certaine, les IRP vont être réduites drastiquement : il y aura onze CSE régionaux à l'issue de la fusion, contre quatre-vingt-quatre CSE actuellement pour la seule Société Générale.

Élie Hiesse





FO

TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ
POUR CEUX QUI VIVENT
AVEC UNE DIFFÉRENCE



EN PARTENARIAT AVEC  agefiph

**JOURNÉE NATIONALE
TRAVAIL ET HANDICAP
8 DÉCEMBRE 2021 – PARIS**

FO



Contrat à durée déterminée (CDD) d'usage

Le secteur d'activité défini par décret ou accord collectif étendu et la nature de l'activité ne suffisent pas, à eux seuls, à permettre la caractérisation d'un CDD d'usage.

Plusieurs salariés en CDD dans la manutention portuaire avaient formé une demande de requalification de leurs contrats en contrats à durée indéterminée au motif que leur poste était permanent. La cour d'appel de Basse-Terre avait rejeté leur demande en se fondant sur les articles du Code du travail et de la convention collective qui listaient les emplois pour lesquels il est d'usage de recourir au CDD, des emplois que précisément ces salariés occupaient.

Or la Cour de cassation casse l'arrêt d'appel dans une décision du 13 octobre 2021 (n°19-14067).

En effet, pour elle, « la détermination par accord collectif de la liste précise des emplois pour lesquels il peut être recouru au contrat de travail à durée déterminée d'usage ne dispense pas le juge, en cas de litige, de vérifier concrètement l'existence de raisons objectives établissant le caractère par nature temporaire de l'emploi concerné ».

Ce n'est pas parce que le poste occupé est dans la liste

des postes à caractère temporaire qu'il s'agit nécessairement d'un CDD, l'employeur doit tout de même rapporter le caractère temporaire de l'emploi par des éléments concrets et précis :

« En se déterminant ainsi [...], sans rechercher si le recours à des contrats à durée déterminée successifs était justifié par l'existence d'éléments concrets et précis établissant le caractère par nature temporaire de l'emploi de docker occupé par les intéressés, caractère qui ne pouvait être déduit des seules dispositions des conventions et accords collectifs applicables à ce secteur d'activité, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à ses décisions. »

La simple inscription de l'emploi sur une liste des postes à caractère temporaire ne suffit pas à justifier le recours au CDD. L'employeur doit rapporter l'existence d'éléments concrets et précis établissant le caractère par nature temporaire de l'emploi.

Cet arrêt relatif aux dockers est applicable à tous les CDD d'usage.

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1242-1 du Code du travail dispose :

« Un contrat de travail à durée déterminée, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. »

L'article L 1242-2 précise :

« Sous réserve des dispositions de l'article L 1242-3, un contrat de travail à durée déterminée ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, et seulement dans les cas suivants : [...] »

3° Emplois à caractère saisonnier, dont les tâches sont appelées à se répéter chaque année une périodicité à peu près fixe, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs ou emplois pour lesquels, dans certains secteurs d'activité définis par décret ou par convention ou accord collectif de travail étendu, il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois. Lorsque la durée du contrat de travail est inférieure à un mois, un seul bulletin de paie est émis par l'employeur; [...]. »

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

👉 Abonnez-vous :

<https://frama.link/InFOjuridique>



👉 Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :



Sécurité sociale : les principes fondamentaux d'abord!

L'exécutif a décidé de se pencher sur l'articulation entre l'Assurance maladie obligatoire (AMO) et l'Assurance maladie complémentaire (AMC), comprenez de la modifier peut-être. Différents scénarios sont déjà évoqués, y compris celui d'une « Grande Sécu », dont le nom se voulant rassurant n'écarte pas les menaces. Car au-delà de la question des conséquences pour les assurés sociaux d'un grand chamboulement du système actuel de financement des soins, il y a le risque d'une étatisation plus marquée encore de la gestion de la Sécurité sociale, laquelle par ailleurs supporte une charge indue de dépenses liées à la crise Covid qui pèse sur ses moyens. Pour FO, si le système actuel doit être amélioré, « *les principes fondateurs de notre modèle social doivent demeurer l'égalité et la solidarité* ». Cela passe entre autres par le respect du paritarisme, l'arrêt de la politique de maîtrise des dépenses ou encore de la fiscalisation des recettes de la Sécu.



Sécurité sociale : les principes

Serait-ce une simple querelle entre le gouvernement et les complémentaires santé? L'affaire est bien plus sérieuse car derrière l'accusation faite aux complémentaires de trop peser sur les comptes publics et la demande d'une non-augmentation de leurs tarifs l'an prochain se cache un dossier complexe et épais. Les complémentaires rétorquent, elles, qu'en dix-huit mois leurs prestations ont augmenté de plus d'un milliard d'euros, cela dû à un rattrapage post-confinement sur les soins. Elles invoquent aussi le coût de la réforme 100% santé (dentaire, optique, audioprothèse/140 millions en 2021), ou encore le poids des taxes qu'elles assument (TSA, contribution supplémentaire de crise depuis septembre 2020...). La Cour des comptes indique, elle, que l'effort du 100% santé a pesé principalement sur l'Assurance maladie, la confédération pointant pour sa part cette réforme qui « renforce la médecine à plusieurs vitesses en introduisant la notion de "classes de prestations" dans la liste des actes et produits remboursables par l'Assurance

maladie ». Mais plus largement, derrière cette empoignade il est surtout question de peut-être revisiter l'articulation des compétences entre le régime obligatoire d'assurance maladie (AMO) et les complémentaires (AMC/ assurances privées, institutions de prévoyance, mutuelles), dont le rôle historique est de permettre aux assurés sociaux de réduire le reste à charge des dépenses de soins. Depuis le début de l'année, sur fond d'épidémie et d'endettement aggravé de la branche maladie, lestée d'une dette indue issue de la crise sanitaire, différents documents alimentent le débat (voir articles du dossier). Si en France, l'Assurance maladie complémentaire assure près de 14% des dépenses de santé (chiffres de 2017), un changement de cette situation ne serait pas sans conséquences pour les assurés. *Quid* de l'égalité d'accès aux soins, du niveau de remboursement des prestations? Une récente étude, commandée par le groupe Malakoff Humanis, indique que pour 78% des Français le système de santé actuel fonctionne bien. Pour 86%, la présence de l'AMO et de l'AMC est indispensable à ce bon fonc-

tionnement. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas des améliorations à obtenir...

L'attachement de FO aux principes fondateurs du modèle social

Tandis que la Sécurité sociale fête cette année ses 76 ans, la confédération FO rappelle de son côté « son attachement indéfectible aux ordonnances de 1945 instituant la Sécurité sociale, y compris en ce qu'elles affirment le rôle des complémentaires ». Pour FO, « les principes fondateurs de notre modèle social doivent demeurer l'égalité et la solidarité pour assurer l'universalité des bénéficiaires et garantir l'accessibilité aux soins, face aux inégalités de couverture et de reste à charge ». La confédération renvoie par ailleurs l'État à son rôle de « contrôle de la légalité et des comptes », l'invitant à « éviter la multiplication des réglementations mais à s'assurer de l'exemplarité et de la transparence de l'AMO et de l'AMC, permettre de nouveau que les réformes soient négoc-



© ERIC TSCHAEN/REA

Des fondamentaux d'abord!

ciées au niveau des acteurs et non concertées par le gouvernement ». Concrètement, que cesse le piétinement de la possibilité de négociation. Par ailleurs, pointe FO, « notre système devient de plus en plus illisible et instable, sa complémentarité devient dualité. Les modifications législatives et réglementaires successives, au travers des LFSS en particulier [...] brouillent le rôle de chacun, entre l'État, l'AMO et l'AMC », sou-

ligne encore FO. « Ainsi, l'étatisation des deux secteurs induit-elle un rôle dénaturé à l'AMC, qui devient indispensable et corsetée dans ses offres. »

Pour FO, « la clarté et la lisibilité du système doit être améliorée, cela signifie en particulier que les bases de remboursement doivent rester communes entre l'AMO et l'AMC, et que l'AMO doit améliorer sa prise en charge ».

La Sécu, sous contrôle et contraintes accrues

En ce sens, la confédération fustige « la maîtrise des dépenses, qui demeure la seule véritable politique des gouvernements successifs », ce qu'illustre notamment l'Ondam, l'objectif national annuel de dépenses de santé. Et FO fustige notam-

Suite en page 14

Derrière la « Grande Sécu », le spectre de l'étatisation du système de santé

Depuis que l'exécutif a demandé mi-juillet au Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie (HCAAM) d'approfondir ses propositions pour réformer l'articulation entre l'Assurance maladie obligatoire et l'Assurance maladie complémentaire, l'inquiétude a gagné le monde de la protection sociale. Car, dans sa lettre de mission, le ministre de la Santé Olivier Véran ne cache pas sa préférence pour le scénario « Grande Sécu », « visant à renforcer l'intervention de la Sécurité sociale ». Sa commande trouve un écho particulier, alors que les comptes de l'Assurance maladie ont plongé dans le rouge (29,4 milliards de déficit prévu en 2021) du fait de dépenses liées à la crise Covid, que le gouvernement a décidé de lui imposer. Quant à la Cour des comptes, si elle rappelait en juin dans un rapport-« le choix singulier » de la France d'accorder un rôle déterminant aux assurances privées dans la prise en charge des dépenses de santé, son diagnostic est sévère.

Des critiques sévères

Certes, note-t-elle, le système assure une protection à 96% de la population. Et le « reste à charge des ménages » est le plus faible des pays de l'OCDE. Mais, pointe la Cour, le système est « coûteux » et « peu efficient »! L'imbrication entre régimes génère une « superposition des dépenses

de gestion administrative sur les mêmes flux ». Coût pour les finances publiques : 10 milliards d'euros par an, entre les niches fiscales et sociales accordées au titre de la complémentaire santé et de la complémentaire santé solidaire (CSS). Et, estime encore la Cour, malgré ces dépenses, le système est « en partie inéquitable » du fait « des conditions inégales » faites aux assurés, les moins bien lotis étant les agents publics, retraités, chômeurs, personnes sans activité professionnelle...

Scénario imprécis d'un chamboulement total

La « Grande Sécu » résoudra-t-elle ces faiblesses structurelles, pour reprendre l'objectif assigné aux travaux du HCAAM attendus en novembre? Chose certaine, le scénario prisé par le ministre est le plus détaillé du pré-rapport. Il revient « à généraliser le dispositif des affections longue durée (remboursées à 100% par le régime obligatoire) à l'ensemble des patients », note le Haut conseil. Fini le ticket modérateur, les frais forfaitaires à l'hôpital : la « Grande Sécu » prendrait tout en charge, sauf les chambres particulières. Fini le « reste à charge zéro » sur l'auditif, le dentaire, l'optique : elle rembourserait seule les soins onéreux. Le contenu du panier des soins couverts par la Sécu et leurs tarifs seraient révisés régulièrement. Mais le légis-

lateur encadrerait aussi le panier de soins « libre », remboursé par des complémentaires réduites à la portion congrue.

Le chamboulement serait total. Attention aux effets d'annonce en période pré-électorale, avertit Serge Legagnoa, secrétaire confédéral FO à la protection sociale : « Personne ne sait ce que recouvre la "Grande Sécu" de l'exécutif. » Mais le danger est là. Telle qu'esquissée par le HCAAM, elle remettrait en cause les principes fondateurs de la Sécu : sa gestion d'assurances sociales, paritaire. Elle renforcerait l'étatisation de la gestion, alors que le contexte budgétaire est plus que contraint. Les risques en sont connus, comme l'illustre la mission IGAS-IGF, commanditée par l'exécutif sur « l'amélioration de la performance des organismes de Sécurité sociale ». « Une attaque sans précédent contre le personnel de la Sécu! », résume Éric Gautron, secrétaire national du Syndicat FO des cadres des organismes sociaux, qui a révélé son existence. Inédit dans une lettre de mission formulée avant le renouvellement des conventions d'objectifs et de gestion (COG) des caisses du régime général : elle préconise de traiter « les enjeux communs » (réduction des coûts, mutualisation, implantation) en inter-branches et en inter-régimes (avec la MSA). Réflexion qui s'applique aux conventions collectives, à faire converger. Vous avez dit « Grande Sécu »?

Élie Hiesse

Sécurité sociale : les principes fondamentaux d'abord!

ment aussi l'« injustice contributive par la suppression des cotisations salariales et l'instauration de la TVA sociale », entre autres.

Sur fond d'économies budgétaires toujours prônées, le législateur a voulu donner un nouveau cadre aux projets de lois de financement de la Sécurité sociale et a décidé cette année d'une loi organique (en vigueur au 1^{er} septembre 2022) et d'une loi ordinaire. Il y a ajouté une loi d'approbation des comptes de la Sécurité sociale. Par ailleurs est instaurée, à compter du PLFSS 2025, une « règle d'or » destinée à garantir un équilibre financier de moyen terme des comptes de la Sécurité sociale.

Le contrôle de la part de l'État et les contraintes imposées à la Sécu sont donc accrus. Cela alors que les recettes changent de nature, ce qui augmente les possibilités de mainmise de l'État sur la protection sociale.

Le danger de la fiscalisation des recettes

Le basculement des cotisations sociales vers l'impôt, soit la fiscalisation des recettes, ne cesse de prendre de l'ampleur, notamment à travers la CSG (créée en 1991 et qui représente aujourd'hui près d'un tiers des recettes), la CRDS (créée en 1996), ou encore la part de TVA (passée d'un poids de moins de 6% en 2018 à 26% en 2019, notamment dans le cadre de la transformation du CICE en allègements de cotisations).

« La part des cotisations dans le financement de la Sécurité sociale est en baisse régulière depuis les années 1990. Alors qu'elles comptaient encore pour 91% des recettes du régime général à la veille de la création de la contribution sociale généralisée (CSG,) les cotisations sociales ne représentaient plus que 56% de ses ressources et de celles du FSV en 2016 », constate un rapport du Sénat. Ce que notait aussi en février dernier le Haut conseil du financement de la protection sociale, précisant que « la part des contributions des employeurs dans le financement du

régime général et du FSV est passée de 72% en 1980 à 50% en 2000 et 36,5% en 2021 ». Les allègements et exonérations, dont la décision échappe aux acteurs de la protection sociale, privent la Sécu de recettes émanant des coti-

sations sociales. Et le manque à gagner atteint chaque année des dizaines de milliards d'euros. Ce qui pèse sur la Sécu et son principe de solidarité. Et pour FO, cela reste le cœur du problème.

Valérie Forgeront

Entretien avec Serge Legagnoa, secrétaire confédéral chargé de la protection sociale collective

« Le contexte est inquiétant »

Que révèle le projet de « Grande Sécu » ?

Serge Legagnoa : Ce projet de « Grande Sécu », porté par le ministre de la Santé, sera un des thèmes de la campagne présidentielle de l'exécutif. Mais personne ne peut dire ce qu'il recouvre dans le détail. Et aucun des éléments disponibles n'assure qu'il y aurait une amélioration de l'égalité d'accès aux mêmes soins pour tous. Pour cela, il faudrait des moyens financiers très conséquents. L'exact contraire se dessine : cette réforme s'inscrirait dans un contexte d'austérité budgétaire. C'est inquiétant, surtout s'il s'agit de mettre en place un système « universel », aux mains de l'État, qui supprimerait les cotisations au profit de l'impôt et d'un financement décidé chaque année par le Parlement.



© F. BLANC

Quelles seraient les conséquences d'une poursuite de l'étatisation de la gestion ?

Serge Legagnoa : Regardons les résultats des deux dernières décennies de « réformes » et de maîtrise des dépenses : notre système de santé est devenu instable dans ses financements, illisible. Le rôle de chacun est brouillé. L'étatisation, tant de l'Assurance maladie obligatoire que de l'Assurance maladie complémentaire, a mis celle-ci dans une position dénaturée : elle est devenue indispensable tout en étant corsetée dans ses offres. Pour quels résultats ? L'égalité d'accès aux mêmes soins pour tous n'est pas assurée. La dépense est mal répartie, difficile à supporter. Les hausses régulières de cotisations des assurances complémentaires, les inégalités de reste à charge et de couverture montrent l'impasse.

Que revendique la confédération ?

Serge Legagnoa : Force Ouvrière reste indéfectiblement attachée aux principes fondateurs de la Sécurité sociale. Ils l'ont instituée sur ce double système obligatoire et complémentaire, à l'origine à haute valeur de solidarité et d'égalité dans l'accès aux soins et dans le financement. Rester dans l'esprit des ordonnances de 1945, c'est redonner une juste place aux complémentaires. Pour cela, il faut maintenir des bases communes de remboursement entre assurance obligatoire et complémentaires, améliorer la prise en charge par l'assurance obligatoire dans les secteurs où elle est défaillante et ainsi redonner des marges de manœuvre à l'assurance complémentaire. Cela nécessite un financement stable, pérenne, de l'assurance obligatoire, par la cotisation.

Propos recueillis par Élie Hiesse

L'Info militante

N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

«**Q**u'est-ce que le gouvernement général veut faire ? Il veut nous faire passer dans un monde où il n'y a plus de frontières, où il n'y a plus de frontières entre le public et le privé, où il n'y a plus de frontières entre le public et le privé...»

«**P**ourquoi ? Parce que le gouvernement général veut nous faire passer dans un monde où il n'y a plus de frontières, où il n'y a plus de frontières entre le public et le privé, où il n'y a plus de frontières entre le public et le privé...»



Équipe mobilisation des services publics



ABONNEZ

VOUS

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code Postal :  : Mail :

N° de carte : Syndicat : Fédération :

Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Bulletin
d'abonnement

États-Unis : une vague de grèves secoue le pays depuis un mois



Westminster (Colorado) © AFL-CIO

Épuisés par la pandémie et demandant reconnaissance pour leur travail, une centaine de milliers de travailleurs américains se sont mis en grève à travers tout le pays pour l'amélioration de leurs salaires et conditions de travail.

Le mot clé #striketober (contraction de « strike », grève, et « october », octobre) s'est répandu sur les réseaux sociaux américains, comme un cri de ralliement à une mobilisation sociale qui couve depuis des mois. Au total, ce sont plus de 100 000 employés dans plusieurs États (New York, Californie, Maryland, Colorado...), travaillant dans la santé, l'agroalimentaire ou encore le service, qui ont cessé le travail. Des grèves assez rares aux États-Unis, pays peu habitué à ce genre de contestation sociale. Le mouvement est ainsi d'une ampleur inédite par la diversité des secteurs concernés et par la rapidité avec laquelle il s'est étendu. *« La pandémie a agi comme un catalyseur, analyse Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale au secteur international de FO. Depuis le début de l'épidémie, les salariés de secteurs dits essentiels (la santé, mais aussi ceux dits de la deuxième ligne) ont été extrêmement sollicités, malgré des salaires bas et des conditions de travail parfois dangereuses, notamment par manque de protections. »*

Un an plus tard, fatigue et lassitude se sont emparées de beaucoup de ces salariés américains. Ils ont vu de nombreuses entreprises augmenter leurs profits pendant la crise, mais cela n'a eu aucun effet redistributif.

Soutien de la population aux grévistes

Et ce qui est nouveau aussi, c'est l'adhésion de l'opinion publique à ces grèves. Les syndicats sont en effet en train de gagner du terrain dans le cœur des Américains. Selon l'institut de sondage Gallup, 68% d'entre eux approuvent désormais les syndicats, contre 48% en 2009. *« La population a vu le travail fourni par les salariés de secteurs essentiels pendant la pandémie et constaté l'augmentation des inégalités sociales. Elle estime qu'il est juste qu'il y ait une meilleure redistribution des richesses »,* ajoute la secrétaire confédérale. Car cette crise mondiale a mis en lumière des difficultés qui existaient déjà auparavant, mais qui ont été exacerbées par la pandémie, notamment l'absence d'un vrai système de sécurité sociale.

« L'accès à la protection sociale aux États-Unis est un enjeu majeur depuis de nombreuses années, explique Marjorie Alexandre. Le Covid a remis au centre du débat l'importance fondamentale de la solidarité. »

Le rapport de force est favorable aux grévistes. *« Les salariés qui ont été si sollicités pendant le Covid ont réalisé qu'ils avaient, du fait de ce que représente leur seule force de travail, la capacité de paralyser le pays s'ils le voulaient. »* D'autre part, de nombreux secteurs cherchent à recruter massivement car ils manquent de travailleurs, ce qui renforce ce rapport favorable. Ces grèves ne sont pas sans rappeler le mouvement déterminé pour aller vers une syndicalisation dans un entrepôt du géant du numérique Amazon, il y a quelques mois. *« Ce qui s'est passé chez Amazon n'est pas sans lien avec ce qui se passe aujourd'hui. Ce sont des manifestations de l'évolution des mentalités américaines, et de la prise de conscience de l'importance de faire respecter ses droits. C'est un véritable mouvement de fond »,* analyse la militante.

Maud Carlus



8 Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

La trêve hivernale, soit l'interdiction des expulsions locatives, a débuté le 1^{er} novembre et durera jusqu'au 31 mars 2022. Le principe de cette suspension des procédures d'expulsion est étendu aux coupures de gaz et d'électricité. Les dates de la trêve sont fixées par la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) de 2014, laquelle a notamment fixé de nouvelles règles entre propriétaires et locataires. Les associations d'aide aux plus pauvres évaluaient cette année à 30 000 le nombre de ménages risquant une expulsion, soit 66 000 personnes. Si cette année la trêve a pris fin le 1^{er} juin et la précédente, en 2020, le 20 juillet, la ministre du Logement déclarait en juin dernier qu'il ne pouvait « y avoir d'année blanche en termes d'expulsions, ni de moratoire »...

V. F.

SMIC SALAIRE

10,48 €

Le Smic a augmenté de 2,2% au 1^{er} octobre 2021. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 10,25 euros à 10,48 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2021. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 131,95 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 301 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 470,07 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 169,07 € Par enfant en plus à charge.
- 65,98 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

- +0,4% octobre 2021 (-0,2% en septembre).
- +2,6% variation sur un an (+2,2% en septembre).

En octobre 2021, les prix à la consommation augmentent de 0,4% sur un mois et de 2,6% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2021

- 9,2% CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5% CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} janvier 2021

- 4,686 € (brut) Valeur du point.
- 5623,23 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1593,25 € (brut mensuel) Minimum de traitement – indice majoré 340.
- 11,10% Retenue pour pension.
- 9,2% CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5% RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.



FO-Justice regroupe ses forces en vue des élections 2022



Le congrès fondateur de FO-Justice s'est tenu du 4 au 8 octobre à La Tremblade. Cette union des syndicats représentant les personnels rattachés au ministère de la Justice va permettre de mutualiser les moyens pour mieux défendre les intérêts des agents et préparer les prochaines élections professionnelles, fin 2022.

Mutualiser ses forces pour gagner en efficacité, mieux représenter les personnels relevant du ministère de la Justice et faire des économies d'échelle, telle est l'ambition de FO-Justice. Jusqu'à présent, ces agents étaient représentés par huit syndicats nationaux catégoriels : les personnels techniques et administratifs, le personnel d'insertion et de probation, les surveillants pénitentiaires, les greffiers, la protection judiciaire de la jeunesse, les magistrats et les directeurs de la sécurité pénitentiaire.

Désormais, deux structures sont mises en place. « On a le syndicat FO-Justice qui représente tout le personnel du ministère de la Justice, à l'exception des cadres supérieurs. Le syndicat

est inclus dans l'union FO-Justice, qui par ailleurs regroupe les cadres supérieurs, les magistrats et les directeurs d'établissements pénitentiaires », synthétise Emmanuel Baudin, ancien secrétaire général de FO-Pénitentiaire, qui a été élu secrétaire général de FO-Justice et président de l'union FO-Justice. L'idée de ce regroupement est née il y a trois ans, après les élections de 2018 et la loi de transformation de la fonction publique.

« Nous travaillions déjà ensemble, mais là nous mutualisons nos moyens, poursuit Emmanuel Baudin. Avoir un trésorier commun pour tous permet, par exemple, de libérer des camarades qui peuvent être davantage sur le terrain. Nous sommes désormais le seul syndicat à représenter les personnels de toutes les filières et grades. » De quoi être plus fort dans les discussions avec le garde des Sceaux. Mais les différentes filières restent maîtresses de leurs revendications. Chacune a élu un secrétaire général et rédigé sa propre résolution.

Reconnaissance statutaire

Le congrès, initialement prévu début 2022, a été avancé pour mieux préparer les élections professionnelles de décembre 2022. Actuellement, en termes de représentativité, FO est numéro un dans la pénitentiaire et numéro deux – à peu de voix du lea-

der – au ministère de la Justice. « On a bien progressé en 2018, l'objectif est d'être majoritaire en 2022 pour que nos revendications soient entendues et les premières sur la table », ajoute Emmanuel Baudin.

Outre les revendications concernant l'ensemble de la fonction publique, à commencer par la hausse de la valeur du point d'indice, pour FO-Justice la reconnaissance des personnels du ministère doit passer par une reconnaissance statutaire, et ce, pour améliorer les carrières et leur attractivité. « C'est rare un ministère où le plafond des recrutements n'est pas atteint, on ne trouve pas de candidats pour la surveillance des établissements pénitentiaires, d'où la nécessité de faire passer les agents de surveillance de la catégorie C à la catégorie B », souligne Emmanuel Baudin. De même, FO revendique un passage en catégorie B pour le personnel administratif ou encore en catégorie A pour le corps de commandement.

Ces questions, entre autres, font partie des thèmes que FO-Justice souhaite aborder dans le cadre des États généraux de la Justice, ouverts depuis le 18 octobre. « Nous voulons des réponses sur ces sujets, elles doivent faire l'objet d'une loi de programmation pour qu'elles restent gravées dans le marbre, qu'on ne fasse pas tout ça pour rien », prévient Emmanuel Baudin.

Clarisse Josselin

Établissement français du sang : par des grèves, les salariés exigent le Ségur pour tous

Les salariés de l'Établissement français du sang étaient en grève le 21 octobre, jour d'un CSE central. Ils le seront aussi, du 2 au 5 novembre, dates de la tenue de plusieurs CSE, toujours à l'appel de trois syndicats dont FO et toujours pour obtenir le Ségur.

Après un an de mobilisation et tandis que le dialogue social avec leur direction est bloqué, les salariés de l'Établissement français du sang (EFS, 9700 personnes) demandent toujours à bénéficier de la mesure salariale (183 euros) du Ségur de la santé. Alors que les problèmes de recrutement à l'EFS sont patents, faute d'attractivité salariale, ce qu'illustrent les 300 postes vacants, les personnels de cet établissement relevant du secteur privé non lucratif restent des « *exclus du Ségur* ». « *Lors d'une réunion le 20 octobre, la direction nous a indiqué*

que les tutelles [ministère de la Santé et de l'Économie, NDLR] ne veulent pas de conciliation » sur le sujet du Ségur, explique Annick Venzal, déléguée syndicale centrale FO, deuxième syndicat à l'EFS. La direction, à l'occasion des NAO, a proposé l'équivalent de 183 euros (54 points d'indice) pour certains salariés (infirmières, cadres médicotextuels, techniciens de laboratoire...) mais rien pour les autres. Ce qu'a dénoncé le syndicat FO. La direction a alors octroyé 15 points à ces oubliés (hormis les médecins et les biologistes), cela avec une prise en compte rétroactive de janvier à septembre 2021, ce qui a fait l'objet d'une prime de 600 euros. Mais cela est loin de tout régler.

Rien sur la table pour l'instant

Ainsi, pour 2022, la direction annonce une enveloppe de 20 millions d'euros pour compléter ces augmentations et en quelque sorte tendre vers le Ségur. L'enveloppe a grossi par la hausse de 3%, acceptée par les tutelles, du tarif de cession des produits sanguins labiles/



PSL (les poches de sang issues des dons) vendus par exemple aux hôpitaux... Mais concrètement, réagit Annick Venzal, « *il s'agirait d'un autofinancement* » des hausses de salaires par l'EFS et quoi qu'il en soit, cette enveloppe « *ne suffira pas pour appliquer à tous le Ségur* ». Par ailleurs, si l'ouverture de négociations (de novembre à l'été) sur les classifications des emplois, figées depuis 2008, et leurs rémunérations afférentes, vient d'être obtenue par les syndicats, « *pour l'instant, il n'y a aucune enveloppe sur la table et les tutelles ne disent mot* ». Les salariés de l'EFS continuent donc leur combat pour une reconnaissance salariale.

Valérie Forgeront

Psychiatrie : mobilisation pour sauver un secteur en souffrance

La psychiatrie crie, mais personne ne veut l'entendre. Ici et là, le mois d'octobre a été marqué par des mobilisations locales qui soulignent des enjeux qui vont bien au-delà de l'échelon territorial. Ainsi, au CHU de Clermont-Ferrand les salariés de l'unité Rameau sont en grève depuis le 21 octobre, protestant contre la fermeture de leur service. À la suite

du départ de son médecin référent, ce service spécialisé dans la psychiatrie des personnes âgées devra fermer ses portes en décembre, faute de candidatures. « *C'est un problème récurrent dans la psychiatrie, qui est un secteur peu attractif* » sur le plan de la carrière, souligne Christophe Grimault, délégué FO au CHU de Niort. « *Chez nous, la direction a fermé trente lits*

et il manque quarante ETP, principalement des postes d'infirmiers », explique-t-il.

Des risques de fermeture

Cette situation n'est que le résultat d'une politique RH, contextualise le militant. « *Il y a moins de médecins et d'infirmiers en psychiatrie car on en a moins voulu*

ces dernières années. » Et le risque est de voir se multiplier les fermetures de services. Publié en 2019, un rapport parlementaire indique qu'entre 1990 et 2016, le nombre de lits en psychiatrie, pour 100 000 habitants, a baissé de moitié. Et déjà, à l'époque, ce rapport décrivait une filière « *au bord de l'implosion* ».

Chloé Bouvier



Bergams-Grigny : les salariés bataillent pour le site et ses emplois

En grève depuis le 13 septembre, les salariés de l'usine Bergams à Grigny (Essonne) ont enfin obtenu des réponses de la direction lors d'un CSE extraordinaire le 29 octobre. Et l'évocation d'une liquidation n'a rien de rassurant.

Il aura fallu attendre la 44^e journée de grève et une réunion extraordinaire du CSE le 29 octobre pour que la délégation syndicale obtienne des informations sur les intentions du groupe. « La direction de Norac devrait déposer

un dossier auprès du tribunal de commerce d'Évry le 4 novembre », indique Nicolas D'Andréa, délégué syndical FO chez Bergams. La liquidation judiciaire semble privilégiée par le groupe, ce que contestent les syndicats, évoquant aussi l'éventualité d'un PSE, ce qu'ils refusent tout autant. Emmenés par une intersyndicale comprenant FO, les salariés de cette usine spécialisée dans la restauration fraîche et appartenant au groupe Norac sont engagés dans un bras de fer avec leur direction, qui refuse non seulement tout dialogue social mais envisage donc désormais de liquider le site (280 salariés). L'intersyndicale a mandaté un expert « afin de réaliser un audit des comptes

de Bergams et de Norac. Nous savons déjà que le groupe a toute la capacité pour nous soutenir, puisqu'il a réalisé plus de 250 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2020. La seule usine qui lui pose problème, c'est nous », souligne le militant. Deux responsables syndicaux représenteront les salariés au tribunal, lors d'une prochaine audience.

« Norac a toute la capacité pour nous soutenir »

En attendant, l'occupation des locaux continue « 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, précise Nicolas D'Andréa. Nous souhaitons surveiller le matériel, surtout en cas de reprise de l'usine, afin de montrer que nous serons prêts à nous remettre au travail ».

Le conflit a démarré à la suite de la mise en place d'un accord de performance collective (APC) présenté en plein Covid (septembre 2020) et appliqué depuis janvier 2021. Par cet APC, rejeté notamment par FO, les salariés ont subi une diminution des rémunérations (entre 100 et 1000 euros brut par mois) et une augmentation de la durée de travail, de 35 à 37,5 heures par semaine. Le tout dans des conditions de travail dégradées et sans le versement d'aucune des anciennes primes, sauf celles du Covid.



La cagnotte pour soutenir les grévistes est toujours en ligne : <https://www.cotizup.com/solidarite-grevistes>

Maud Carlus

Chez Atos, FO combat la réorganisation à marche forcée

La détermination a payé. Après une semaine de grève, initiée dès le 30 septembre, les 212 salariés des entrepôts de données accessibles à distance (entité DCH bridge), soutenus par FO, ont obtenu le gel du projet d'externalisation les concernant. Il prévoyait la vente de leur activité au britannique NSC. Mais la menace n'est pas écartée.

Réduction drastique des IRP

« La direction recherche un autre repreneur », note Lionel Bérenger, coordinateur FO d'Atos, rappelant que le groupe de services numériques a annoncé, en juillet, rechercher « des partenaires »

pour 20% de ses activités! « Jusqu'à 2000 salariés en France, sur 11000, pourraient être concernés. Au lieu de les faire évoluer vers des métiers d'avenir, Atos s'en débarrasse. » La reprise des externalisations n'est qu'une part du repositionnement à marche forcée d'Atos. Il y a aussi la réorganisation interne, par laquelle Atos Intégration a absorbé Atos Infogérances. Au-delà du transfert d'un millier de salariés, elle conduit à une réduction drastique des IRP, par la suppression d'un des trois CSE de l'UES, soit cent quarante mandats! Unilatérale, la décision a été notifiée le 28 octobre. FO et trois organisations ont saisi l'inspection du travail pour la contester.

Élie Hiesse

Une étude de Force Ouvrière dans le cadre de l'IRES : l'impact des nouvelles technologies sur le secteur de l'aide à domicile

L'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) est un organisme créé en 1982 dont la particularité est d'être au service des organisations syndicales qui en assurent par ailleurs la gestion. Parallèlement à ses travaux pluridisciplinaires visant à éclairer les débats économiques et sociaux, l'IRES soutient activement la recherche des organisations syndicales en finançant chaque année un programme d'études décidé et piloté de manière autonome.

Dans ce cadre, la confédération a publié au printemps dernier une étude portant sur l'impact des nouvelles technologies sur la qualité de l'emploi et du travail dans le secteur de l'aide à domicile, réalisée par une équipe du laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST), sous la direction de Cathel Kornig.

Les métiers de l'aide à domicile sont inévitablement appelés à se développer fortement dans le contexte démographique du vieillissement de la population et face aux besoins sociaux liés aux enjeux de la perte d'autonomie. La crise sanitaire du Covid a mis en lumière les travailleurs de la deuxième ligne, dont FO revendique instamment la revalorisation et la reconsidération. Parmi eux, les métiers du grand âge, aussi bien en cas de maintien à domicile qu'au sein d'établissements spécialisés, demeurent faiblement attractifs du fait de conditions de rémunération et de travail particulièrement dégradées.

L'étude adopte ici l'angle original des innovations techniques et technologiques pour analyser les évolutions, effectives et possibles, de ces activités en termes d'organisation et leur perception par l'ensemble des parties prenantes, y compris les aides à domicile elles-mêmes. Fondée notamment sur une série d'entretiens approfondis avec des acteurs de la branche, des dirigeants de structures d'aide à domicile et d'organismes spécialisés dans le développement de nouvelles technologies, elle explore les modalités de prise en compte du travail des aides à domicile dans le processus de modernisation du secteur. Il en ressort que le recours croissant aux outils numériques et aux nouvelles technologies s'opère le plus souvent pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, donc au bénéfice des usagers/clients ou dans une logique de rentabilité et de rationalisation des

tâches, soit avant tout en faveur des structures employeuses.

En revanche, leur introduction au service de l'amélioration des conditions de travail demeure marginale. En pratique, l'expérience accumulée, le savoir-faire et les besoins propres des aides à domicile s'avèrent trop peu mobilisés dans le processus de modernisation à l'œuvre. Bien que non nécessairement pensées dans cette perspective, ces innovations peuvent néanmoins contribuer à une telle amélioration des conditions de travail, comme en témoignent plusieurs expérimentations autour du travail en équipes autonomes et de leurs outils numériques collaboratifs. La mobilisation de l'expertise des aides à domicile participe alors d'une véritable réinvention de l'organisation du travail, qui produit simultanément de meilleures conditions d'exercice de leur activité et une plus grande qualité du service rendu aux bénéficiaires.



© F. BLANC

Étude FO pour l'IRES – contribution de Sébastien Dupuch

Aux origines de la CGT-FO

Dans un contexte international très tendu, les syndicalistes libres et indépendants de France ont choisi, non sans difficulté, de quitter la « vieille maison » pour fonder la CGT-Force Ouvrière, refusant ainsi la stalinisation du syndicat, restant ainsi fidèles à la Charte d'Amiens.

Le 11 octobre 1948 s'ouvre le XXVII^e congrès de la CGT. C'est Benoît Frachon qui est aux commandes pendant ces quatre jours. Un absent de marque : Léon Jouhaux. L'homme qui fut secrétaire général de la CGT depuis 1909 a finalement décidé,

vis-à-vis des ex-unitaires de la CGTU. Dès 1943, ils lancent clandestinement le journal *Résistance Ouvrière*, qui paraît légalement le 29 novembre 1944. Le 20 décembre 1945, ils transforment l'hebdomadaire, dirigé par Albert Boudou, en *Force Ouvrière*.

changer le titre de *Résistance Ouvrière*. J'ai expliqué que l'époque n'était plus à la résistance mais à l'attaque, et j'ai inventé le slogan : « Hier résistance, aujourd'hui force ». Le but était alors de créer une force à l'intérieur de la CGT pour contrer la communisation stalinienne, mais pas une scission. En effet Jouhaux pense, à tort à cette époque, que l'influence communiste va retomber. Mais avec raison, il craint qu'un départ précipité s'avère un désastre au niveau de l'intendance.

Dans une Europe exsangue après la guerre, le plan Marshall peut aider à la reconstruction. Moscou refuse. Force Ouvrière écrit alors le 3 juillet 1947 : « Dans les pays qu'ils gouvernent par l'intermédiaire des communistes, les Russes s'efforcent de supprimer toute liberté d'opinion et d'empêcher les contacts avec l'Europe occidentale. »

Le 19 décembre 1947, Jouhaux, Bothereau, Bouzanquet, Neumeyer et Delamarre démissionnent du bureau confédéral. Le congrès constitutif de la CGT-FO aura lieu les 12-13 avril 1948.

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur : www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale



sept mois plus tôt, de fonder la CGT-FO, d'où son absence. La CGT stalinisée tire à boulets rouges contre les militants restés fidèles aux principes de l'indépendance du syndicalisme.

Dans les usines, les ateliers, les bureaux, les militants FO seront régulièrement agressés physiquement. À la Libération, Robert Bothereau, la cheville ouvrière de la fondation de FO, écrit à Frachon : « Ou je me trompe, ou bien je dois considérer que nous n'avons pas, dès le départ, envisagé sous le même angle le pourquoi de notre unité. » Les confédérés n'étaient pas des naïfs

L'œuvre de Bothereau et Viot

André Viot, qui prend alors en main le journal, témoigne : « *La machine à broyer communiste était en marche et le bureau de Bothereau était devenu le bureau des pleurs de tous ceux qui perdaient leur syndicat, leur union départementale ou leur fédération. Ils venaient lui exposer comment les ex-unitaires les avaient mis sur la touche. Nous étions de plus en plus nombreux à voir enfin clair. Nous devons donc réagir avant d'être laminés par les communistes. Il fallait*

Benoît Frachon, 1893-1975

Anarchiste en 1909 quand Léon Jouhaux est devenu secrétaire général de la CGT, il est entré au PCF en 1920. Dès 1928, il s'est rendu régulièrement à Moscou où le Komintern l'a choisi pour essayer de « communiser » la CGT. Secrétaire de la CGTU lors de la scission, numéro deux de la CGT en septembre 1945 et membre du bureau politique du PCF de 1956 à 1975.

Annick Venzal, son « combat de tous les jours » à l'EFS

Son parcours de sportive de haut niveau a forgé sa ténacité, qu'elle a mise depuis des années au service du syndicat. À 59 ans, Annick Venzal est déléguée centrale FO à l'Établissement français du sang.

Si elle a grandi dans un environnement assez éloigné de la culture syndicale, elle avait déjà cette sensibilité aux autres : « *J'ai toujours eu envie de comprendre le monde qui m'entoure et de chercher des solutions pour améliorer les choses* », sourit Annick Venzal, déléguée syndicale centrale FO à l'Établissement français du sang (EFS), où elle est rentrée quarante

ans auparavant. « *C'est la seule entreprise où j'ai travaillé. J'y suis très attachée.* » C'est notamment par son ancien compagnon qu'elle a rejoint Force Ouvrière, en 1996. Le syndicat, comme d'autres, avait été créé six ans auparavant, à la suite de la fermeture des centres de fractionnement pour le plasma et du reclassement de nombreux agents à l'EFS. Petit à petit, et épaulée par beaucoup, Annick Venzal a gravi les étapes avant d'arriver à ce mandat. Et malgré son expérience, elle a toujours la crainte, en toute modestie, de ne « *pas être la hauteur* ». Si FO lui correspond, c'est qu'elle adhère à sa philosophie, explique-t-elle : « *J'ai besoin de ne pas être que dans le négatif. Et je ne m'y retrouverais pas dans une organisation très formaliste, alors que là, il y a une liberté, des fédérations notamment. Et Force Ouvrière c'est une organisation qui travaille pleinement à l'amélioration des conditions de travail de tous.* »

Toujours l'envie de gagner

Pour elle, le syndicalisme est « *un combat de tous les jours* ». Son envie de gagner, elle la tient d'avant son engagement, alors qu'elle était sportive de haut niveau dans le cyclisme. Championne du Lyonnais, elle a d'ailleurs rejoint l'EFS car « *les horaires de travail me permettaient de m'entraîner* ». Son bac en poche, la militante bénéficie de la formation continue pour décrocher un bac+2. À l'époque, Annick Venzal remarque qu'elle ne reçoit pas la même reconnaissance financière que les hommes. « *Pour moi, ça a toujours été important de faire entendre la voix des femmes* », indique celle qui, sur son temps libre, fait également partie d'un club de cyclisme et suit de près la vie de la fédération sportive. « *C'est sans doute aussi pour ça que je me suis orientée vers le syndicalisme. Et je n'ai aucun souci à prendre la parole lorsque j'ai quelque chose à dire et aussi pour relater les conditions de travail des autres.* » Ce qu'elle n'a cessé de faire au sein de l'EFS, au point d'accepter d'être déléguée syndicale centrale deux ans avant de partir à la retraite. Et autant dire que l'évolution de l'établissement l'inquiète. « *Ce n'est plus du tout le même EFS que j'ai connu lorsque j'y suis rentrée en 1981. Il y a un manque de considération envers les salariés mais aussi vis-à-vis des donneurs. Tout cela est symptomatique de la politique actuelle où l'on exige de faire plus avec moins* », regrette celle qui lutte chaque jour contre la dégradation des conditions de travail. Si Annick se dit contente de partir en retraite dans deux ans, le combat syndical reste pour elle primordial : « *Il faut continuer à maintenir le rapport de force entre employeurs et salariés.* » Et elle continuera jusqu'au bout.



Chloé Bouvier

**NE LIVREZ PAS
VOS DROITS**

**un vrai
travail
un vrai
salaire**

REJOIGNEZ 